



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

Procès-verbal de la réunion du conseil général du 12 octobre 2023
au centre scolaire Léo-Rémillard

- 1) Ouverture de la réunion
 - a) Début de la réunion à 17h31

- 2) Mot de bienvenue et reconnaissance des terres autochtones
 - a) L'AEFM aimerait reconnaître l'ajout de Dale Normandeau, Brian Martel, Christine Boulianne, Abdoul Touré, Marie-Claude McDonald, Émilie Morier-Roy et Linda Korkar à l'exécutif ainsi que tous les nouveaux représentants d'école au conseil général.

- 3) Adoption de l'ordre du jour
 - a) que l'ordre du jour du 12 octobre 2023 soit adopté. ADOPTÉE

- 4) Révision du procès-verbal du 13 juin
 - a) Présenté à titre d'information.

- 5) Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 13 juin
 - a) Les rétroactions pour les nouvelles lignes directrices ont été envoyées au bureau divisionnaire.
 - b) L'employeur est revenu vers nous une autre fois pour demander d'autres rétroactions.

- 6) Rapport de la présidence
 - a) Voir le rapport de la présidence en annexe.
 - b) que le rapport de la présidence soit adopté. ADOPTÉE

- 7) Rapport de la vice-présidence
 - a) Voir le rapport de la vice-présidence en annexe.
 - b) que le rapport de la vice-présidence soit adopté. ADOPTÉE

- 8) Rapport financier
 - a) L'adoption des rapports financiers des mois de mai, juin, juillet et août 2023 ainsi que de la vérification des états financiers vérifiés est remise après la rencontre avec la MTS le 3 novembre 2023.

- 9) Rapports des membres de l'exécutif
 - a) Secrétariat (Luc)
 - i) Voir le rapport du secrétaire en annexe.
 - ii) que le rapport du secrétaire soit adopté. ADOPTÉE
 - b) Avantages sociaux (Christine)
 - i) Voir le rapport du comité des avantages sociaux en annexe.
 - ii) que le rapport du comité des avantages sociaux soit adopté. ADOPTÉE
 - c) Négociations (Arianne)



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

- i) Voir le rapport du comité de négociations en annexe.
- ii) que l'on passe à huis clos à 17h58.
- iii) que l'on sorte du huis clos à 18h25.
- iv) que le rapport du comité de négociations soit adopté.

ADOPTÉE
ADOPTÉE
ADOPTÉE

10) Affaires nouvelles :

- a) Comités (feuille d'inscription maintenant disponible sur notre site) :
 - i) Perfectionnement professionnel
 - ii) Relations publiques
 - iii) Équité et justice sociale
 - iv) Santé et sécurité
 - v) Questions autochtones
 - vi) Statuts et politiques
 - vii) Ad hoc : enseignants internationaux
 - viii) Ad hoc : suppléants
 - (1) À former.
 - ix) Ad hoc : 30^e
 - x) que les personnes ci-haut mentionnées fassent partie des divers comités de l'AÉFM.

ADOPTÉE

b) Motion :

- i) que les membres AÉFM de la liste fournie (voir l'annexe) siègent aux comités locaux de Santé et sécurité au travail.

ADOPTÉE



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

- c) Rôle des représentants :
- i) Indiquer votre participation et participer aux réunions (prix de participation à la fin de l'année);
 - ii) Revoir la trousse avant la rencontre;
 - iii) Fonction du conseil : interpréter les règlements administratifs et statuts constitutifs (disponibles sur notre site web <https://aefm-mts.ca/documents-importants>), adopter le budget, allouer des fonds, nommer les membres des comités ;
 - iv) Informer votre groupe électoral (les membres à votre lieu de travail);
 - v) Porter les préoccupations des membres à l'attention du conseil;
 - vi) Encourager la représentation de votre lieu de travail dans les comités de l'AÉFM;
 - vii) Assumer la responsabilité des sondages et activités exigée par le conseil;
 - viii) Agir dans le meilleur intérêt de l'AÉFM et déclarer tout conflit d'intérêts;
 - ix) Faire part des préoccupations si les affaires de l'AÉFM sont menées d'une manière contraire aux statuts et règlements;
 - x) Les discussions à huis clos doivent demeurer confidentielles;
 - xi) Vacance : votre groupe électoral doit élire ou nommer un remplaçant dans les plus brefs délais;
 - xii) À ne pas faire : prodiguer des conseils ou assister aux rencontres des membres et l'employeur.
- d) Augmentation des assurances de bureau.
- i) que la ligne budgétaire pour les assurances de bureau soit augmentée de \$450 à \$700.
- ADOPTÉE
- e) Activité pour les nouveaux membres :
- i) 20 octobre 2023, de 17h à 20h au Centre récréatif Notre-Dame.
 - ii) Les membres AEFM dans leurs six premières années d'enseignement.
- f) Rappels :
- i) Bien insérer la raison pour l'absence;
 - ii) Bien remplir les feuilles de dépenses.

11) Dates des prochaines réunions :

- a) Jeudi le 14 décembre 2023;
- b) Jeudi le 15 février 2024;
- c) Mardi le 23 avril 2024;
- d) Mercredi le 29 mai 2024.

12) Levée de la séance

- a) que la séance soit levée à 19h04.

Compte-rendu de Luc Blanchette



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

Motions passées de la réunion du conseil général du 12 octobre 2023
au centre scolaire Léo-Rémillard

- 1) que l'ordre du jour du 12 octobre 2023 soit adopté. ADOPTÉE
- 2) que le rapport de la présidence soit adopté. ADOPTÉE
- 3) que le rapport de la vice-présidence soit adopté. ADOPTÉE
- 4) que le rapport du secrétaire soit adopté. ADOPTÉE
- 5) que le rapport du comité des avantages sociaux soit adopté. ADOPTÉE
- 6) que l'on passe au huis clos à 17h58. ADOPTÉE
- 7) que l'on sorte du huis clos à 18h25. ADOPTÉE
- 8) que le rapport du comité de négociations soit adopté. ADOPTÉE
- 9) que les personnes ci-haut mentionnées fassent partie des divers comités de l'AÉFM. ADOPTÉE
- 10) que les membres AÉFM de la liste fournie (voir l'annexe) siègent aux comités locaux de Santé et sécurité au travail. ADOPTÉE
- 11) que la ligne budgétaire pour les assurances de bureau soit augmentée de \$450 à \$700. ADOPTÉE
- 12) que la séance soit levée à 19h04.